

## Communiqué de Presse

# Les étudiantes et étudiants en masso-kinésithérapie n'attendront pas 5 ans de plus pour obtenir un financement de leurs études

Montrouge, le 18 mai 2022,

Cela fait maintenant trois semaines qu'un nouveau quinquennat présidentiel a débuté avec monsieur Emmanuel Macron à la tête de la République. Telle est l'occasion pour nous de rappeler une situation qui n'a malheureusement que très peu évolué lors du précédent mandat de monsieur le président : des **frais de scolarité** exorbitants imposés aux étudiants et étudiantes en masso-kinésithérapie.

Pour rappel, en France, il y a **49 Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK)**. Parmi eux, 24 sont de statut public, 20 sont privés à but non lucratif et 5 sont privés à but lucratif. En ce qui concerne leur financement, il est précisé à l'article L.4383-5 du code de la santé publique : "La région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts [...] lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés."

Cependant, encore aujourd'hui, et ce malgré d'**innombrables** interventions et échanges auprès des Régions, Ministère des Solidarités et de la Santé, Ministère de l'Enseignement Supérieur, les étudiants et étudiantes de 10 IFMK publics se voient soumis à des **frais de scolarité illégaux**, ce qui représente 2360 personnes. Effectivement, alors que les frais appliqués dans l'enseignement supérieur public français sont de 170€ en licence et 243€ en master, les étudiants et étudiantes de l'IFMK public de Brest se voient par exemple imposer des frais de scolarité allant jusqu'à 6170€ par an, soit **36 fois supérieurs**.

**Nous demandons une application stricte de la loi sur tout le territoire.**

Concernant les IFMK privés à but non lucratif, les frais imposés s'étalent de 922€ à 8912,5€ par année. Nous demandons un **financement public total** de ces instituts. Cela permettrait notamment d'augmenter l'**attractivité des territoires** et de répondre à des **besoins de santé publique**. De fait, le nombre de **postes non pourvus** en masso-kinésithérapie dans le secteur salarial pouvant relever d'une difficulté pour les jeunes titulaires du diplôme d'Etat de s'acquitter de leurs importants **prêts étudiants**.

Face à ce modèle, la question de l'**égalité des chances** se pose pour les étudiants et étudiantes en masso-kinésithérapie en France. Aujourd'hui, près de 9000€ par an peuvent séparer deux personnes étudiant la masso-kinésithérapie, sans aucune influence sur la **qualité de formation** et avec le **même diplôme** à la clé. S'ajoutant à cela, la crise sanitaire actuelle a accentué et mis en lumière les situations de **précarités financières** dans laquelle vivent de trop nombreux étudiants et étudiantes. **Nous demandons donc un investissement massif dans la formation de masso-kinésithérapie.**

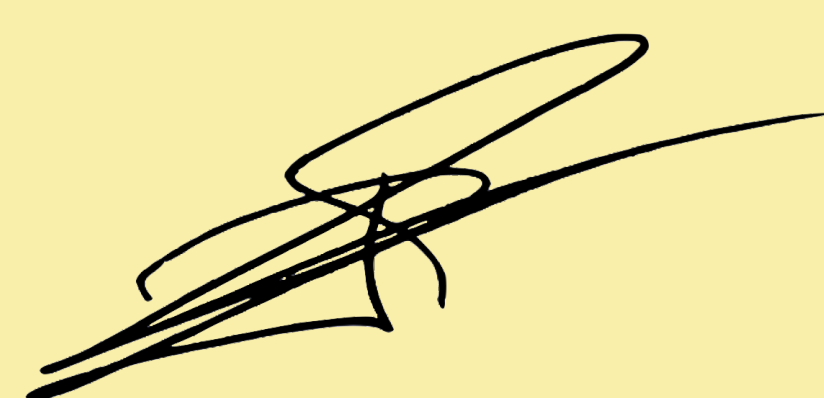
Une véritable **prise de conscience** de la part du gouvernement s'impose. Nous attendons un soutien de **Régions de France** dans la gestion de cette problématique. Cette situation ne peut plus durer. Nous réclamons un **changement profond de la législation** et plus particulièrement de l'article L4383-5 du code de la santé publique. Compte tenu du nombre de **questions au gouvernement** posées à ce sujet, nous attendons avec impatience, aux côtés d'un **nombre important de parlementaires**, un **changement de cap** de la part du gouvernement pour le quinquennat à venir.

**Samuel VALANTIN**

1er Vice-Président en charge du réseau  
et de la stratégie de financement de la formation

vice.presidence@fnek.fr

0610250185



**Claire GORAL**

Vice-Présidente en charge de la  
stratégie de financement de la formation  
financement.formation@fnek.fr

0667282640

